

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 mai 2021.

Noter que la réunion se déroule par visioconférence et enregistrée vu la situation exceptionnelle (COVID-19). De plus, le tout se déroule à huis clos.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Donald Tanguay, représentant de Saint-Prosper

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

André Roy, représentant de Saint-Martin

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon

Jeannot Drouin, représentant du Lac-Poulin

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Lâbre

Alain Carrier, représentant de Saint-Honoré-de-Shenley

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

Considérant le décret qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

Considérant que la M.R.C. Beauce-Sartigan est en zone rouge;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la présente séance;

En conséquence, il est résolu unanimement :

Que la présente séance du conseil sera tenue par rencontre à huis clos avec les membres du conseil.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION NO: 5529-21

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Donald Tanguay
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté avec l'ajout des items suivants :

- 12.1- Toiture – Siège social
- 12.2- Décès de monsieur Aurèle Drouin (père de Jeannot Drouin)
- 12.3- Achat d'une roulotte de chantier avec accessoires pour le SMBR

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 5530-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
RÉGULIÈRE TENUE LE 22 AVRIL 2021**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 22 avril 2021 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 20 mai 2021;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'avril 2021;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'avril 2021, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Rapport annuel 2020 Aquatech (sur demande);
- Rapport annuel 2020 RICBS;
- État des revenus et dépenses au 30 mars 2021.

RÉSOLUTION NO: 5531-21

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin
APPUYÉ par Monsieur Fabien Couture
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants : C/P : 455 705,82 \$, salaires 54 569,69 \$, pour un montant total de 510 275,51 \$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

INFORMATION TRAVAUX LET

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET.

RÉSOLUTION NO : 5532-21

EMBAUCHE DE MESSIEURS RAPHAËL PAQUET ET MARC-ANTOINE PAQUET

CONSIDÉRANT que Monsieur Raphaël Paquet, domicilié au 325, 21^{ème} rue, St-Georges, a travaillé pour la Régie durant l'été 2020;

CONSIDÉRANT que les commentaires concernant le travail effectué par Monsieur Paquet sont fort positifs;

CONSIDÉRANT que la charge de travail pour l'été 2021 exige l'embauche de deux étudiants;

CONSIDÉRANT que Monsieur Marc-Antoine Paquet, domicilié au 325, 21^{ème} rue, a démontré de l'intérêt pour le poste de journalier étudiant;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE ce conseil embauche, dès leurs disponibilités, Messieurs Raphaël et Marc-Antoine Paquet, afin d'effectuer différentes tâches durant l'été 2021, comme emploi étudiant;

QUE Messieurs Paquet soient rémunérés au taux horaire de 15,30 \$ / heure;

QUE les services de messieurs Paquet soient retenus afin de combler les postes de journalier à l'écocentre le samedi, au taux horaire de 15,30 \$ / heure + 4 \$ / heure pour travail le samedi, et ce, rétroactivement au 03 avril 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5533-21

ANALYSE EFFICACITÉ DE LA TORCHÈRE

CONSIDÉRANT que tel que stipulé dans leur mandat d'exploitation, la firme Aquatech, Société de gestion de l'eau, a demandé des soumissions afin d'effectuer les analyses d'efficacité pour la torchère;

- CONSIDÉRANT qu'en date du 09 avril 2021, deux entreprises avaient déposé une offre dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT que les offres soumises ont été analysées par Monsieur Daniel Lagos, ing., M. Env. de Biothermica Technologies Inc.;
- CONSIDÉRANT qu'une copie de la correspondance de Monsieur Lagos datée du 04 mai 2021 a été remise à chacun des administrateurs présents lors de cette assemblée;
- CONSIDÉRANT que Monsieur Lagos recommande d'octroyer à SNC Lavalin le contrat, selon l'offre déposée au montant de 6 965,00 \$ plus taxes, pour la condition 1 et 7 715,00 \$ plus taxes pour les conditions 1 et 2;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation de Monsieur Daniel Lagos, ing., M. Env. de Biothermica Technologies Inc. et accorde à SNC Lavalin le mandat de déterminer l'efficacité de la torchère pour l'année 2021, au montant de 6 965,00 \$ plus taxes pour la condition 1 et 7 715,00 \$ plus taxes pour les conditions 1 et 2.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5534-21

ACHAT DE CONTENEURS 8 VERGES

- CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire, les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT qu'il ne restait aucun conteneur d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle avait des demandes pour de tels conteneurs;
- CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 05 mai 2021 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;
- CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 2 180,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Eric Maheux, à commander chez MG Distribution, neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes pour un montant total de 19 620,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5535-21

DEMANDE ST-MARTIN (FONDS PROJET ENVIRONNEMENT)

CONSIDÉRANT que la Régie a créé un fonds pour encourager les municipalités à développer des projets concernant l'environnement;

CONSIDÉRANT que selon un calcul établi, chaque municipalité a droit à un montant de ce fonds;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Martin Saint-Laurent
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil accepte la demande déposée par la municipalité de St-Martin et ainsi autorise le versement au montant de 3 142,00 \$;

QUE cette dépense soit financée par le fonds environnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5536-21

RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX

CONSIDÉRANT que la Régie récupère les matières ferreuses et non ferreuses à son écocentre;

CONSIDÉRANT que la Régie veut encourager les fournisseurs locaux;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alain Carrier
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil mandate le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Eric Maheux, à communiquer avec Jonction-Métaux pour une entente pour la récupération des matières ferreuses et non-ferreuses à l'écocentre de la Régie;

QU'une lettre de remerciement soit envoyée à l'entreprise Récupération Marois pour toutes les années de services rendus à la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5537-21

RÉFECTION - TOITURE SIÈGE SOCIAL

CONSIDÉRANT que la toiture du siège social de la Régie est à refaire;

CONSIDÉRANT qu'un prix a été demandé à l'entreprise Stéphane Doyon couvreur;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Stéphane Doyon couvreur a soumis une offre au montant de 8 400,00 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil accepte l'offre de l'entreprise Stéphane Doyon couvreur, et ce, au montant de 8 400,00 \$ taxes en sus.

ADOPTÉE

CONDOLÉANCES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE ce conseil adresse à Monsieur Jeannot Drouin, administrateur à la Régie ainsi qu'aux membres de sa famille, ses plus sincères condoléances à la suite du décès de Monsieur Aurèle Drouin, père de M. Drouin.

RÉSOLUTION NO : 5538-21

ACHAT D'UNE ROULOTTE DE CHANTIER POUR SMBR

- CONSIDÉRANT que la température élevée lors de la saison d'été et le bruit rendent les conditions de travail incommodantes au SMBR;
- CONSIDÉRANT que l'option de l'acquisition d'une roulotte de chantier avec air climatisé a été discutée;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil autorise l'achat d'une roulotte de chantier avec les accessoires requis (air climatisé, internet) pour le SMBR pour un montant d'environ 15 000 \$;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO : 5539-21
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 20 h 35.

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

MARCEL BUSQUE

ERIC MAHEUX